



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement
Affaire suivie par :
M. Antoine MARTINEZ
Tel. : 05.62.56.63.76
courriel : antoine.martinez@hautes-pyrenees.gouv.fr

Tarbes, le **24 NOV. 2025**

Le préfet des Hautes-Pyrénées

à

Monsieur le maire de Cauterets

Objet : Avis sur le projet d'urbanisation en discontinuité

Conformément à l'article L.122-7 du code de l'urbanisme, la commission départementale de la nature, des sites et des paysages (CDNPS), formation « Sites et paysages » s'est réunie le 20 novembre 2025 pour rendre son avis sur le projet d'urbanisation en discontinuité relatif à la demande d'extension et de réhabilitation du refuge d'Estom déposée par la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin (CSVSS).

Je vous informe que les membres de la CDNPS ont émis un avis favorable sur cette demande.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale

Émeline BARRIÈRE

copie : DDT65
SP Argelès
CSVSS